



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L.2212-2 et L.2213-6,

VU, le Code de la Voierie Routière et notamment de son article L.113-2,

VU, le Code de la Route notamment l'article L411-1,

CONSIDÉRANT, la demande de la BRASSERIE du MUSÉE et de la BROCANTE GOURMANDE souhaitant organiser un événement musical et festif sur la Place du Foirail en présence du GROUPE KETANE, de 17 H 30 à 22 H 30, accompagné d'un service de restauration rapide, le Dimanche 21 Juin 2026, à l'occasion de la Fête de la Musique.

ARRÊTÉ N°2026-004-STAT-CIR

Article 1 :

Le Stationnement et la circulation sont interdits sur la totalité de la Place du Foirail, le 21 Juin 2026 de 12 H 00 à 24 H 00.

Tout véhicule gênant sera déplacé aux frais du propriétaire.

Article 2 :

L'accès à cette place côté avenue du Puy sera fermé. La circulation au droit de la rue, Chemin du Ruisseau est maintenue.

Article 3 :

Un raccordement électrique permettant l'alimentation de l'orchestre et des machines de restauration est autorisé dans le respect de la puissance souscrite.

Article 4 :

Les organisateurs de l'événement auront en charge le nettoyage de la Place du Foirail au terme de l'animation.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie,
- Madame la Gérante de la BRASSERIE DU MUSÉE,
- Madame la Gérante de la BROCANTE GOURMANDE,
- Messieurs les Employés de Voirie,

Fait à Pradelles, le 09 Juin 2026

Le Maire,
Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20260609-N2026_04STATCIR-AR
Reçu le 09/06/2026

